

Objectifs de l'ECUE en termes de compétences et d'acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'apprenant aura progressé sur les compétences suivantes du référentiel de la formation :

- BC1.3 : Intégrer les aspects réglementaires liés au travail
- BC6.1 : Assurer la veille réglementaire dans le domaine SST
- BC6.3 : Elaborer les documents réglementaires en SST (DU)
- BC6.4 : Mise à jour du DU en fonction des évolutions de l'entreprise

Plus précisément, il sera capable de :

- manager le processus de Sécurité et santé au travail au sein d'une entreprise (pilotage, indicateurs, audit,...)

Description de l'ECUE

- Coûts liés à un AT ou une MP
- Les principaux acteurs de la Prévention en France
- Responsabilités civile et pénale du chef d'entreprise
- Analyse a fortiori d'un accident par la méthode de l'arbre des causes
- Analyse a priori des risques liés à la co-activité (plan de prévention)
- Les TMS – définitions et actions possibles

Prérequis

Références
CARSAT https://www.carsat-nordpicardie.fr/ INRS www.inrs.fr/ Légifrance www.legifrance.gouv.fr/